

litige avec un constructeur

Par yannick audo, le 29/10/2009 à 12:15

nous avons constaté un défaut d'isolation dans les combles de notre maison. Nous avons contacté le constructeur qui nous a répondu ne plus être responsable car la garantie décennale est dépassée (nous avons emménagé en1998). Ne s'agit-il pas pourtant d'un vice caché ?